

Note d'allocution

Conférence de presse sur la loi COVID-19

Christian Rathgeb, conseiller d'État, président de la CdC, 12 avril 2021

Monsieur le Président de la Confédération,
Monsieur le Conseiller fédéral,
Cher collègue,
Madame, Monsieur,

La loi COVID-19 est un élément central de notre gestion de crise.

Nous sommes malheureusement encore loin de la fin de la pandémie.

C'est pourquoi cette loi est essentielle pour atténuer l'impact de la crise sur les ménages et les entreprises.

Car l'une des missions fondamentales de l'État est de protéger les citoyennes et les citoyens.

La lassitude face aux restrictions sanitaires n'est plus à démontrer.

Nous avons tous envie de retrouver une certaine normalité et de pouvoir croire en un avenir meilleur.

Toutefois, le sentiment de frustration ne doit pas nous inciter à torpiller la loi COVID-19 lors de la votation populaire du 13 juin. Nous nous tromperions de cible.

En effet, ceux qui seront le plus durement touchés sont ceux qui ont déjà le plus souffert de la crise.

Les faillites, les chiffres du chômage ou le taux de l'aide sociale montrent que nous nous en sommes relativement bien tirés jusqu'ici.

Cela n'est pas dû au hasard, mais aux mesures prévues par la loi COVID-19 qui permettent de préserver l'emploi et les revenus.

Les aides fédérales sont, dans bien des cas, complétées par les programmes d'aide cantonaux en faveur, par exemple, des loyers commerciaux, du secteur de la culture ou de celles et ceux qui démarrent dans la vie professionnelle.

Nombre d'entreprises sont en difficulté.

Je le vois dans mon canton. Jusqu'ici, le canton des Grisons a enregistré à lui seul pas moins de 800 demandes d'aides pour les cas de rigueur et la situation est loin de s'améliorer.

Qu'advierait-il de ces demandes si leur base légale disparaissait du jour au lendemain ?

Les cantons estiment que la loi doit garantir une répartition équitable des coûts entre la Confédération et les cantons concernant le programme de soutien aux cas de rigueur.

Ce sont eux qui en assument la surcharge administrative.

D'un point de vue institutionnel, il est tout à fait justifié que la Confédération finance une grande partie de ces coûts, car c'est elle qui a ordonné la fermeture des entreprises : dans un État fédéral, celui qui décide paie.

Le pire des scénarios pour les cantons serait un rejet de la loi.

Car il ne sera pas facile de transposer à court terme les dispositifs d'indemnisation de la loi COVID-19 dans de nouvelles législations d'urgence.

Élaborer des programmes et des lois prendrait un temps considérable.

Pour les cantons également, car leur législation d'exécution repose également sur la loi COVID-19 concernant notamment les mesures pour les cas de rigueur.

Si la loi était rejetée, les cantons seraient seuls pour assumer les répercussions financières de la pandémie.

Or, il est illusoire de croire qu'ils pourraient compenser la part que la Confédération ne prendrait plus à sa charge.

Un non impacterait fortement nombre d'entreprises et de salariés, dans tous les cantons.

La plupart d'entre eux affichent des comptes 2020 meilleurs que prévu, malgré la crise.

Mais nous pensons que ses effets ne se feront sentir qu'à partir de 2021.

Les cantons devront faire face à des défis financiers considérables, aussi bien du côté des dépenses que de celui des recettes.

Ils ne financent pas uniquement leur part des aides pour les cas de rigueur.

S'y ajoutent les dispositifs de traçage et les infrastructures de vaccination qui pèsent très lourd sur leurs budgets.

Sans compter que les hôpitaux et les transports publics voient leurs recettes diminuer et que les programmes d'aide cantonaux supplémentaires ont aussi leur prix.

Le coût des tests n'est pas à sous-estimer lui non plus : vous n'êtes pas sans savoir que le canton des Grisons a mis en place une stratégie à large échelle, un dispositif très onéreux.

Nous sommes par conséquent satisfaits de constater qu'en prévoyant la prise en charge des tests rapides, la loi COVID-19 soulagera les cantons sur le plan financier, mais aussi en termes d'infrastructures.

Voter non signifierait gâcher nos chances de retrouver une certaine normalité : si la population doit payer les autotests, elle se testera moins.

Autre conséquence d'un non : l'insécurité ne ferait qu'aller croissant tant pour les cantons que pour la population.

Il faut donc faire le nécessaire le 13 juin pour que cela ne se produise pas.

J'ai vu que le comité référendaire appelle sur son site à lancer un avertissement au Conseil fédéral.

Ceci est complètement faux !

Les votations ne sont ni un baromètre de confiance ni un défouloir.

Le 13 juin, nous voterons sur une loi cruciale, socle légal d'un grand nombre de mesures de soutien.

Les ménages et les entreprises en difficulté n'ont pas besoin d'une sanction supplémentaire, mais d'aides concrètes.

C'est la raison pour laquelle nous recommandons de voter oui.